

République Française

Département de la Loire



Ville de Veauche

**Compte-rendu de la séance
du Conseil municipal
du 27 février 2018**

Le Vingt-sept février Deux Mille Dix-huit à 20 H 00, les membres composant le Conseil municipal de la commune de VEAUCHE se sont réunis, salle des conseils, sous la présidence, par suppléance, de Madame Martine DEGOUTTE, Première adjointe, après avoir dûment été convoqués, dans les délais légaux, le 19 février 2018.

PRESENTS : Martine DEGOUTTE, Christophe BEGON, Valérie TISSOT, Gérard DUBOIS, Catherine RIOUX, Christophe LALLEMAND, Bertrand VALLA, Alain RIEU, Véronique BADET, Suzanne LYONNET, Elise FAYOLLE, Pascal CELLIER, Pascale OLLAGNIER, Michel BONNAND, Jean-Christophe CHOMAT, Sabine MARSANNE, Muriel BOREL, Christine LA MARCA, Julien MONTCHAMP, Mathilde MAGDINIER, Monique GIRARDON, Claire GANDIN, Michel CHAUSSENDE, Sylvie VALOUR, Olivier JOURET

Excusés avec pouvoir : Christian SAPY, Eric LEONE, Brigitte CHANCRIN, Julien MAZENOD,

SECRETAIRE DE SEANCE : Elise FAYOLLE

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Christian SAPY,
Eric LEONE,
Brigitte CHANCRIN,
Julien MAZENOD,

Mandataires

Martine DEGOUTTE
Catherine RIOUX
Valérie TISSOT
Gérard DUBOIS

Madame Martine DEGOUTTE, Première adjointe, procède à l'appel nominal des conseillers municipaux ainsi qu'à l'approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2018

➔ Approbation du compte rendu à la majorité : 24 voix POUR et 5 voix CONTRE

Désignation du secrétaire de séance : Elise FAYOLLE

Madame Martine DEGOUTTE procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance tenante ainsi qu'à la présentation des dossiers.

Compte-rendu de la délégation de signature consentie au titre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dossiers présentés par Martine DEGOUTTE

↳ **Décision Administrative n°2018-02**

Demande d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – programme 2018, dans le cadre du projet de requalification du Centre Bourg de Veauche.

↳ **Décision Administrative n°2018-03**

Marché relatif à l'élagage d'arbres sur la commune de Veauche confié à l'entreprise Travaux Forestiers Philippe BOULET – 120, Impasse des Souffleurs – ZA La Verrerie – 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT.

Le marché est signé pour un montant total de prestation s'élevant à 11 055,00 Euros H.T., soit un montant T.T.C. de 13 266,00 Euros.

L'intervention aura lieu en février 2018.

↳ **Décision Administrative n°2018-04**

Encaissement d'un chèque d'un montant de 799,74 € émanant de la compagnie d'assurances GROUPAMA, correspondant au dernier règlement des panneaux de signalisation endommagés lors de l'accident du 05 mars 2017 au rond point des 4 routes.

**Dossier n°2018-14 - Associations et autres organismes à but non lucratif - Examen d'une demande de subvention exceptionnelle - Association Les Amis de Veauche en Forez - Commémoration du Centenaire de la fin de la première Guerre mondiale
Dossier présenté par Valérie TISSOT**

Octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 288,50 euros à l'association Les Amis de Veauche en Forez dans le cadre de l'organisation de la commémoration de la fin de la première Guerre Mondiale avec une conférence spécifique sur la fin de la guerre le 26 octobre 2018 et les 9, 10 et 11 novembre, des expositions présentant notamment les Veauchois dans le conflit, l'effort industriel de guerre local et national, une rétrospective du conflit avec les principaux événements de ces années de combat.

➔ **Le Conseil municipal, à l'unanimité (29 POUR), décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 288,50 euros à l'association Les Amis de Veauche en Forez correspondant aux frais d'organisation de cette commémoration.**

Dossier n°2018-15 - Associations et autres organismes à but non lucratif - Examen d'une demande de subvention exceptionnelle - Collège Antoine Guichard - Séjour linguistique des élèves de 3^{ème} au Pays Basque espagnol. Dossier présenté par Catherine RIOUX

Octroi d'une subvention exceptionnelle de 200,00 euros au collège Antoine Guichard dans le cadre d'un projet pédagogique qui aura lieu au Pays Basque Espagnol du 26 au 30 mars 2018 et auquel participeront deux classes d'élèves de 3^{ème} du collège.

➔ Le Conseil municipal, à l'unanimité (29 POUR), décide d'allouer au Collège Antoine Guichard une subvention exceptionnelle de 200,00 euros, correspondant aux frais de participation à ce séjour.

Dossier n°2018-16 - Examen d'une demande de subvention exceptionnelle - Groupe Scolaire Jean Paul II de saint Galmier (Ecole Saint Joseph/Sainte Stéphanie) Dossier présenté par Catherine RIOUX

Octroi d'une subvention exceptionnelle de 500,00 euros pour deux élèves Veauchois affectés dans le dispositif ULIS du groupe scolaire Jean Paul II (Ecole Saint Joseph/Sainte Stéphanie) à Saint Galmier par la *Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)* et l'Inspection Académique de la Loire.

➔ Le Conseil municipal, à l'unanimité (29 POUR), décide d'allouer au Groupe scolaire Jean Paul II de saint Galmier une subvention exceptionnelle de 500,00 euros pour les deux élèves Veauchois fréquentant la classe ULIS de cet établissement.

Dossier n°2018-17 - Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire Saint Galmier – Veauche (SITS) - Dissolution du syndicat et conditions de sa liquidation par la répartition de l'actif en fonction des participations versées par les communes membres en 2016 – Approbation - Dossier présenté par Martine DEGOUTTE

Dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire Saint Galmier – Veauche (SITS) et approbation des conditions de sa liquidation par la répartition de l'actif en fonction des participations versées par les communes membres en 2016.

COMMUNES	Participation 2016	%
Avezieux	114	4,33
bellegarde en Forez	345	13,10
Chamboeuf	339	12,87
Craintilleux	288	10,93
cuzieu	300	11,39
Rivas	81	3,08
St-André le Puy	144	5,47
St-Bonnet les Oules	273	10,38
St-Galmier	129	4,90
St-Médard en Forez	60	2,28
Unias	78	2,96
Veauche	60	2,28
Veauchette	198	7,52
Montrond	225	8,54
total	2634	100,00

➔ Le Conseil municipal, à l'unanimité (29 POUR), approuve la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire Saint Galmier – Veauche (SITS) et les conditions de sa liquidation par la répartition de l'actif en fonction des participations versées par les communes membres en 2016.

**Dossier n°2018-18 - Changement de destination d'un logement de fonction - Autorisation donnée au Maire de signer et déposer la demande de déclaration préalable et la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP
Dossier présenté par Bertrand VALLA**

Changement de destination d'un logement de fonction sis Rue Marcel Pagnol aux fins d'installation du service de Police Municipale à proximité des Ecoles maternelle et primaire Marcel Pagnol, du Collège, du Complexe sportif et ses abords, du Pôle enfance et jeunesse.

Autorisation donnée au Maire de signer et déposer la demande de déclaration préalable et la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP

➔ Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (24 POUR et 5 Abstentions), autorise le Maire à déposer et signer au nom de la commune la demande de déclaration préalable et la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP concernant le changement de destination d'un logement de fonction situé sur la parcelle cadastrée ZD 125.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35